



Communiqué de presse

Luxembourg, le 14 avril 2016

L'Institut européen d'innovation et de technologie desservi par «un cadre complexe et des problèmes de management», selon l'auditeur externe de l'UE

L'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT), mis en place pour jeter une passerelle entre les mondes de l'enseignement, de la science et de l'entreprise, est limité dans son efficacité par un cadre opérationnel complexe et des problèmes de management, selon un nouveau rapport publié par la Cour des comptes européenne.

Avec un budget de 2,7 milliards d'euros pour la période 2008-2020, l'EIT vise à rassembler des partenaires créatifs et novateurs, qu'ils soient chercheurs, entrepreneurs ou universitaires. Il ne finance pas directement les projets, mais accorde des subventions à des partenariats autonomes appelés communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI). Les trois CCI créées en 2010 réunissent plus de 500 partenaires représentant des disciplines, des pays et des secteurs divers.

Les auditeurs se sont attachés à déterminer si l'EIT a été un outil efficace pour favoriser l'innovation dans l'Union européenne. Selon leurs conclusions, alors même que les grandes raisons qui ont présidé à la mise en place de l'EIT sont valables, des changements majeurs sont nécessaires.

«S'il s'agit de faire de l'EIT un institut pionnier et innovant comme prévu à l'origine, d'importants ajustements législatifs et opérationnels permettant de mieux promouvoir le potentiel d'innovation de l'Union européenne s'imposent», a déclaré M. Alex Brenninkmeijer, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport.

Les auditeurs ont décelé plusieurs faiblesses affectant les concepts clés et les processus de l'EIT:

- le modèle de financement inclut des activités des CCI qui ne sont pas financées par l'EIT. Il s'agit d'une complication inutile qui n'apporte aucune ou pratiquement aucune valeur ajoutée;
- les modalités pratiques de la coopération entre l'EIT et les CCI, en particulier les modalités de versement des subventions, conviennent mal aux activités d'innovation;
- il est peu probable que les CCI soient, un jour, financièrement viables. Les entreprises ne sont pas

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditorsECA eca.europa.eu

M: (+352) 691 55 30 63

M: (+352) 621 55 22 24

suffisamment impliquées et les revenus provenant d'autres sources que l'EIT, déclarés par les CCI, n'ont pas été substantiels;

- les indicateurs de performance ainsi que le suivi et l'établissement de rapports ne permettent pas de se faire une idée claire des résultats et de l'impact.

Sept ans après sa création, l'EIT n'a pas encore acquis sa pleine indépendance opérationnelle vis-à-vis de la Commission européenne, et ses capacités décisionnelles s'en sont trouvées limitées, expliquent les auditeurs. Une forte rotation du personnel, y compris au niveau directorial, contrarie le développement de stratégies et nuit à l'efficacité de l'EIT. Celui-ci n'est pas l'institution axée sur l'impact que l'on a visé à mettre en place. La performance des CCI n'est pas suffisamment prise en considération lors du traitement du paiement final des subventions, et, jusqu'en 2015, l'EIT a rarement rejeté des coûts en raison d'un manque de performance.

À la lumière de leurs constatations, les auditeurs recommandent à la Commission de présenter au Parlement européen et au Conseil une proposition législative visant à amender le modèle de financement de l'EIT. La Commission devrait proposer de supprimer certaines conditions de financement et de prendre des mesures pour alléger la charge que l'établissement de rapports opérationnels et financiers fait peser sur les partenaires des CCI. Les auditeurs recommandent également à l'EIT lui-même:

- d'accroître la durée de ses conventions de subvention, actuellement limitée à une année civile, et de veiller à ce que les conventions elles-mêmes soient signées avant le début des activités;
- de recentrer son approche sur l'impact en cherchant à acquérir davantage d'autonomie, en tirant profit de la flexibilité apportée par le règlement relatif au programme Horizon 2020, en adoptant des règles spécifiques adaptées aux besoins des partenaires des CCI et en résolvant ses problèmes de personnel pour pouvoir assurer un suivi continu de la performance de ces dernières;
- de développer l'analyse fondée sur l'impact et de rationaliser le suivi, ainsi que l'établissement de rapports.

Le rapport spécial n° 4/2016 «*L'Institut européen d'innovation et de technologie doit revoir ses mécanismes opérationnels et corriger certains défauts de conception pour produire l'impact escompté*» est disponible dans 23 langues de l'UE.